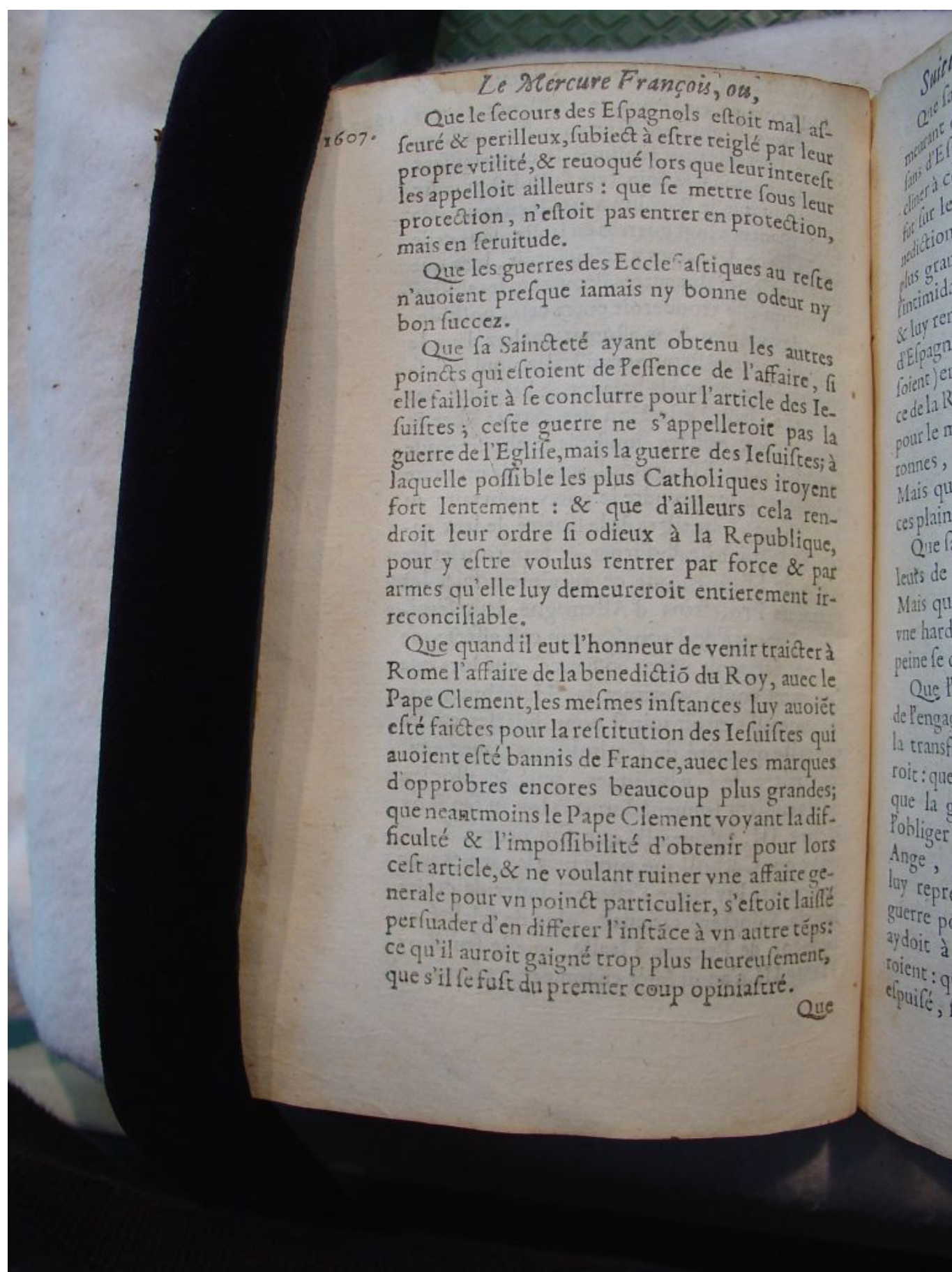
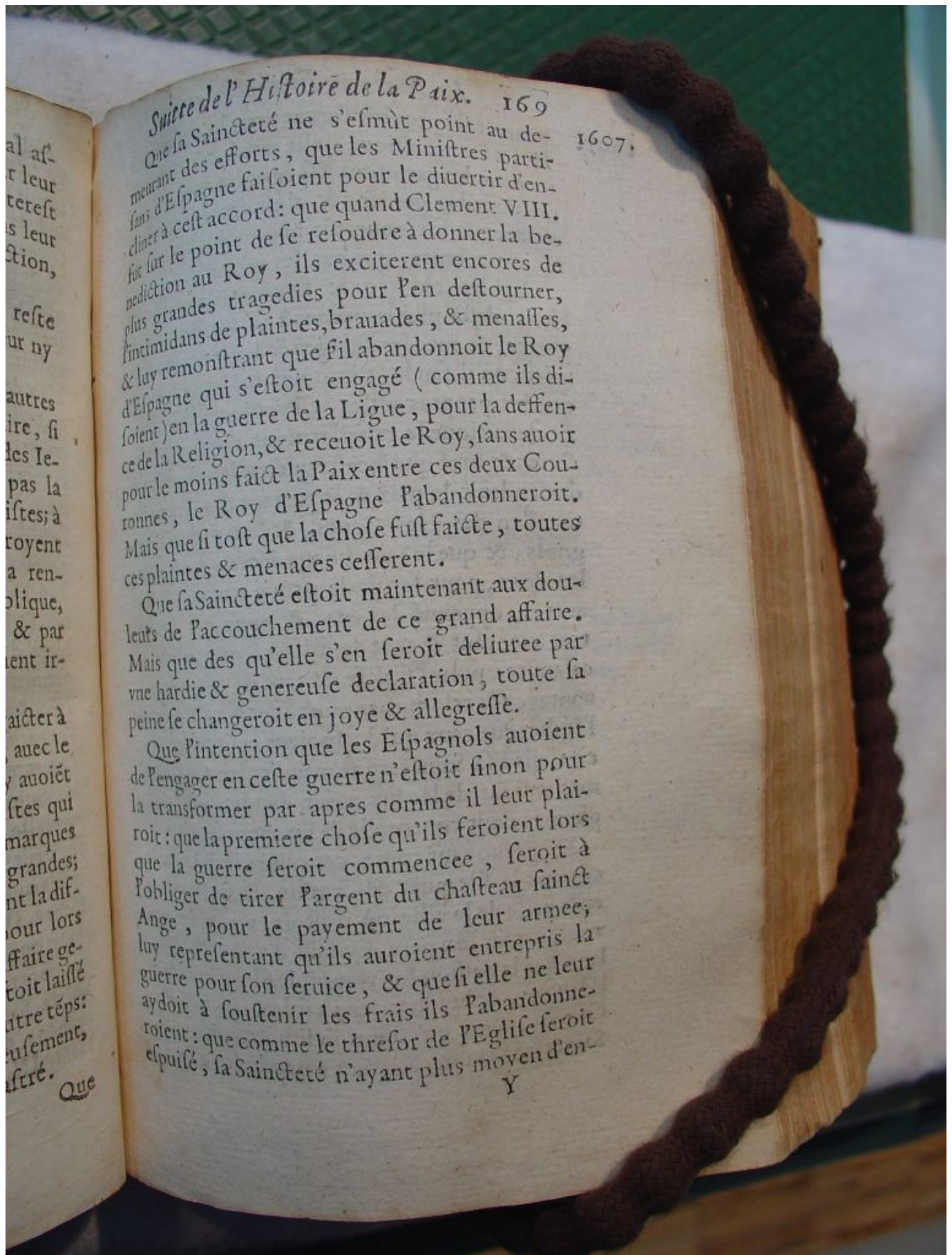


1607\_168v.jpg



1607\_169r.jpg



1607\_169v.jpg

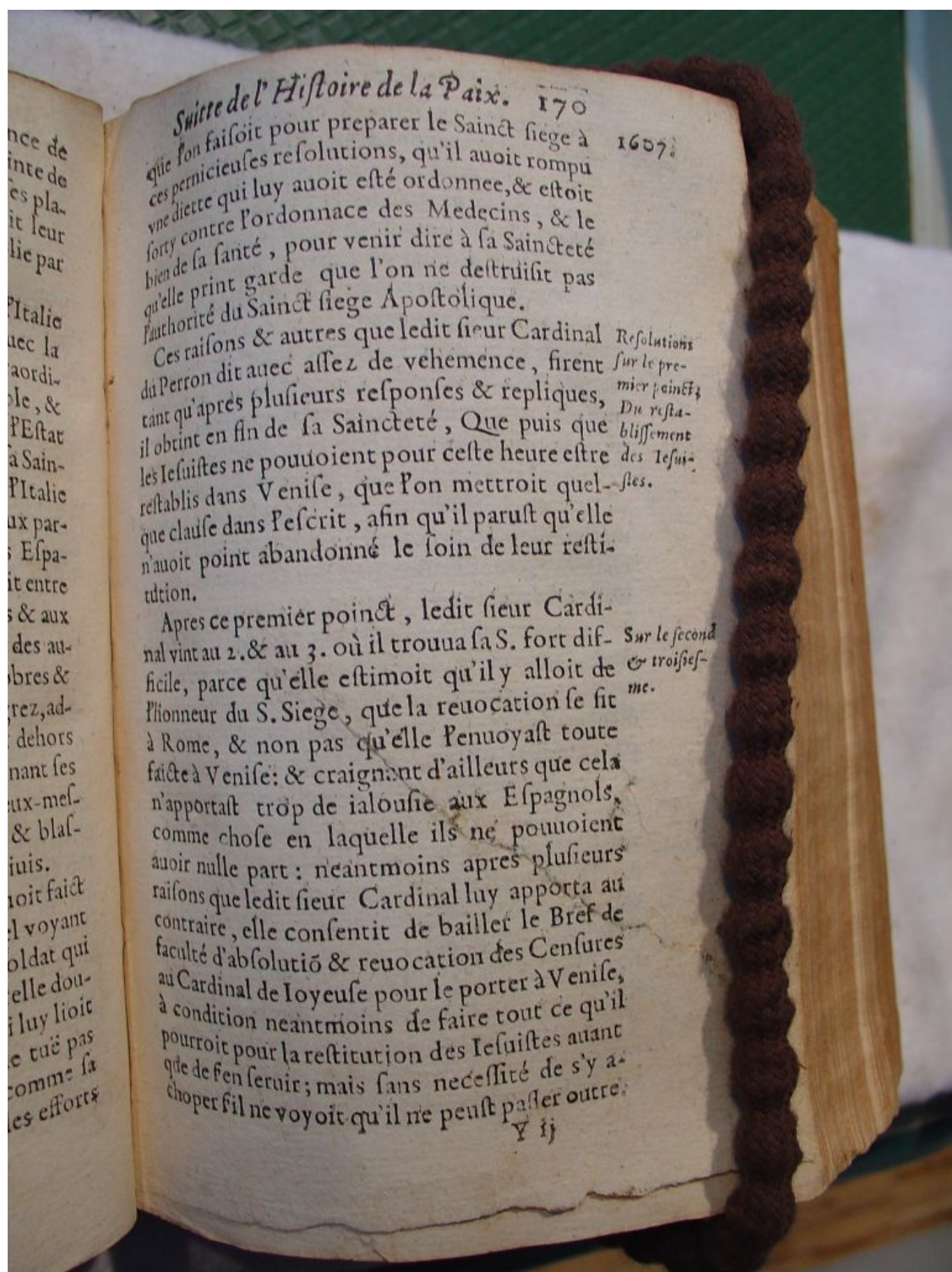
1607. *Le Mercure François, ou,*  
 tretenir ses propres forces pour la deffence de  
 l'Estat Ecclesiastique, elle seroit contrainte de  
 recevoir les garnisons Espagnoles dans ses pla-  
 ces pour les garder, & ainsi deviendroit leur  
 esclave, & se trouueroit non moins spolie par  
 ses protecteurs, que par ses ennemis.

Que les chertez & famines dont l'Italie  
 estoit desjà pleine venans à se mesler avec la  
 guerre, & avec les charges & leuees extraordi-  
 naires qu'il faudroit imposer sur le peuple, &  
 que les propres villes & Prouinces de l'Estat  
 Ecclesiastique se rebelleroient contre sa Sain-  
 cteté; & bref que si ceste guerre duroit, l'Italie  
 deviendroit le prix & le partage des deux par-  
 tis: l'un des Heretiques, & l'autre des Espa-  
 gnols; & que le Saint siege demeureroit entre  
 les deux, pour seruir de proye aux vns & aux  
 autres, opprimé des vns, & oppugné des au-  
 tres avec tant & tant de miseres, opprobres &  
 calamitez pour l'Eglise, & tant de progres, ad-  
 uantages & triumphes pour l'heresie, & dehors  
 l'Italie: que ceux qui donnoient maintenant les  
 conseils à sa Saincteté se maudiroient eux-mes-  
 mes vn iour de les luy auoir donnez, & blas-  
 phemeroient contre elle de les auoir suivis.

Que preuoyant toutes ces ruines il auoit fait  
 comme le fils muët de Cræsus, lequel voyant  
 en la prise de la ville où il estoit, vn soldat qui  
 vouloit tuër son pere, fut saisi d'une telle dou-  
 leur, que la passion luy rompit le fil qui luy lioit  
 la langue, & luy fit crier au soldat, ne tuë pas  
 Cræsus; ainsi qu'estant indisposé comme la  
 Saincteté scauoit, & ayant entendu les efforts

*Saint*  
 que son f  
 ces penie  
 vne diere  
 fort con  
 bien de sa  
 quelle pr  
 l'authorite  
 Ces rai  
 da Perro  
 tant qu'a  
 il obtint  
 les Iesuis  
 restablis  
 que clau  
 n'auoit  
 tution.  
 Apres  
 nal vint  
 ficile, p  
 Pionner  
 à Rom  
 faite à  
 n'appa  
 comme  
 auoir n  
 raisons  
 contrai  
 faculté  
 au Car  
 à condi  
 pourro  
 que de  
 choper

1607\_170r.jpg



1607\_170v.jpg

*Le Mercure François, ou,*

1607.

*Sur le qua-  
triefme &  
cinquiéfme.*

Quant au quatriefme & cinquiéfme poinctz, apres quelques contestations sur la forme de l'efcrit qui deuoit estre présenté à sa Saincteté au nom du Roy par lesdits sieur Cardinal de Joyeuse, & d'Alincour Ambassadeur à Rome, ledit sieur Cardinal du Perron impetra d'elle, qu'ils le luy donneroient, & qu'ellen'y changeroit rien qui importast.

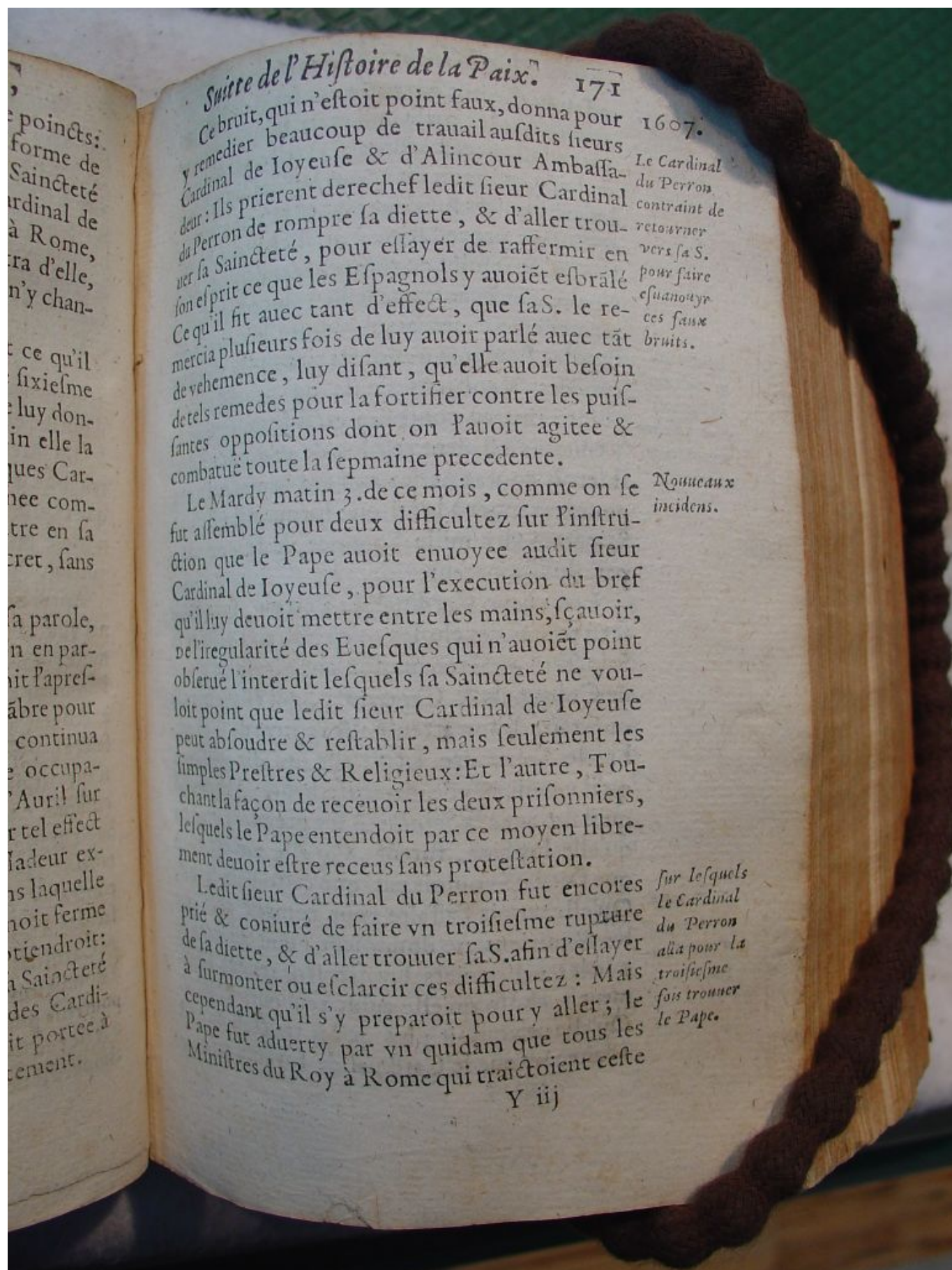
*Sur le fixief-  
me.*

Ainsi ledit sieur Cardinal eut tout ce qu'il requit de sa Saincteté, excepté sur le fixiefme poinct, qu'elle luy dit, que deslors elle luy donnoit sa resolution, & que le lendemain elle la feroit entendre en particulier à quelques Cardinaux au Consistoire, & l'apresdisnee commenceroit à les appeler l'un apres l'autre en sa chambre pour prendre leur voix en secret, sans pour cela s'obliger à les suivre.

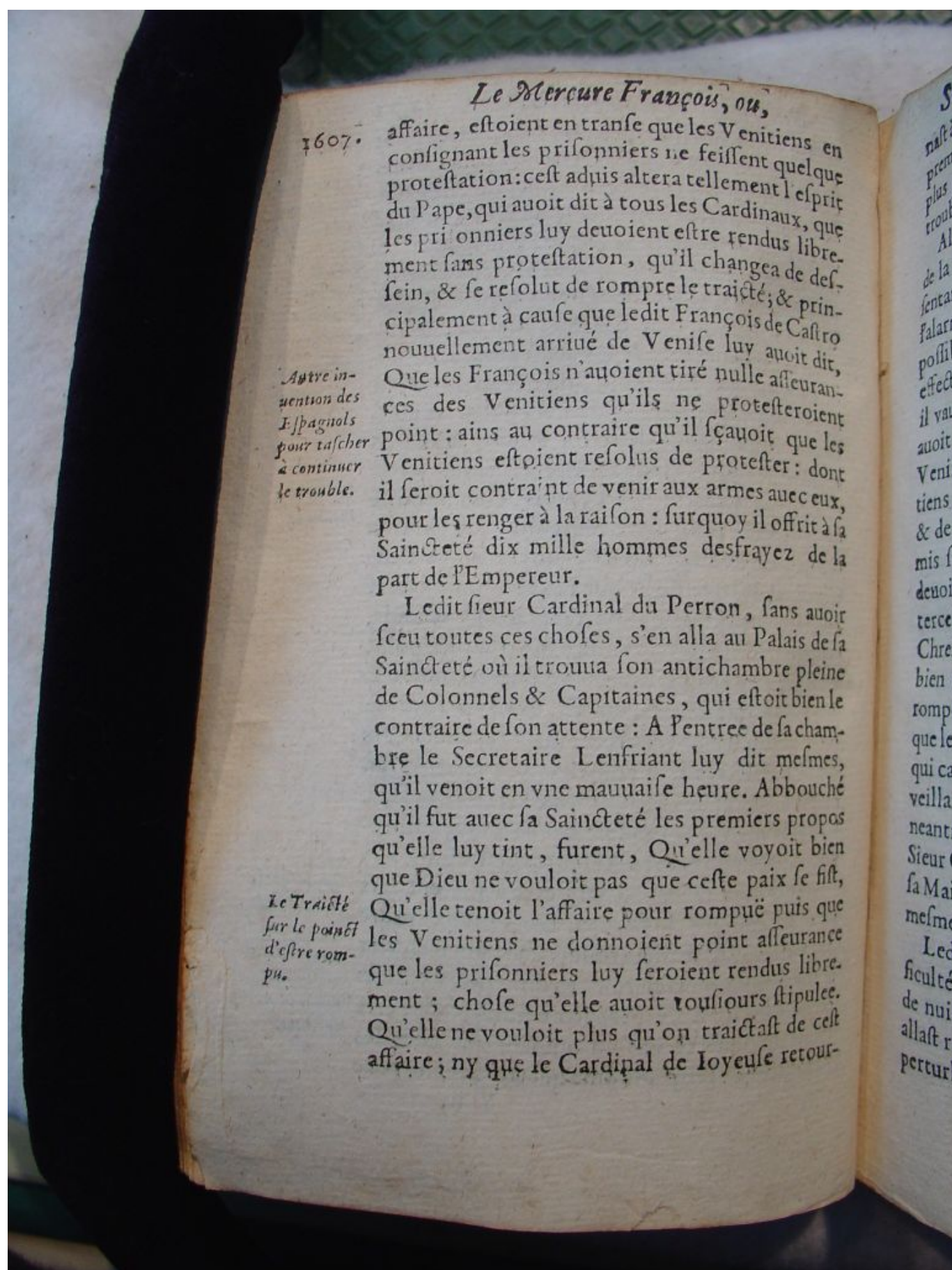
*Bruicts que  
les Espa-  
gnols inuen-  
terent pour  
la rupture  
du traicté.*

Le lendemain sa Saincteté executa sa parole, & declara au Consistoire son intention en particulier à quelques Cardinaux, & se mit l'apresdisnee à faire venir les autres en sa chabre pour prendre leur voix secrettement, & continua d'employer toute la semaine en ceste occupation: Mais le Dimanche premier d'Auril sur vne lettre escripte artificieusement pour tel effect par D. Francisco de Castro, Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Venise, dans laquelle il mandoit à sa Saincteté que si elle tenoit ferme sur le poinct des Iesuites, qu'elle l'obtiendroit: il courut un bruit dans Rome, que sa Saincteté agitée & combattüe par la plus part des Cardinaux, sur le faict des Iesuites, estoit portée à vne entiere rupture de tout appointement.

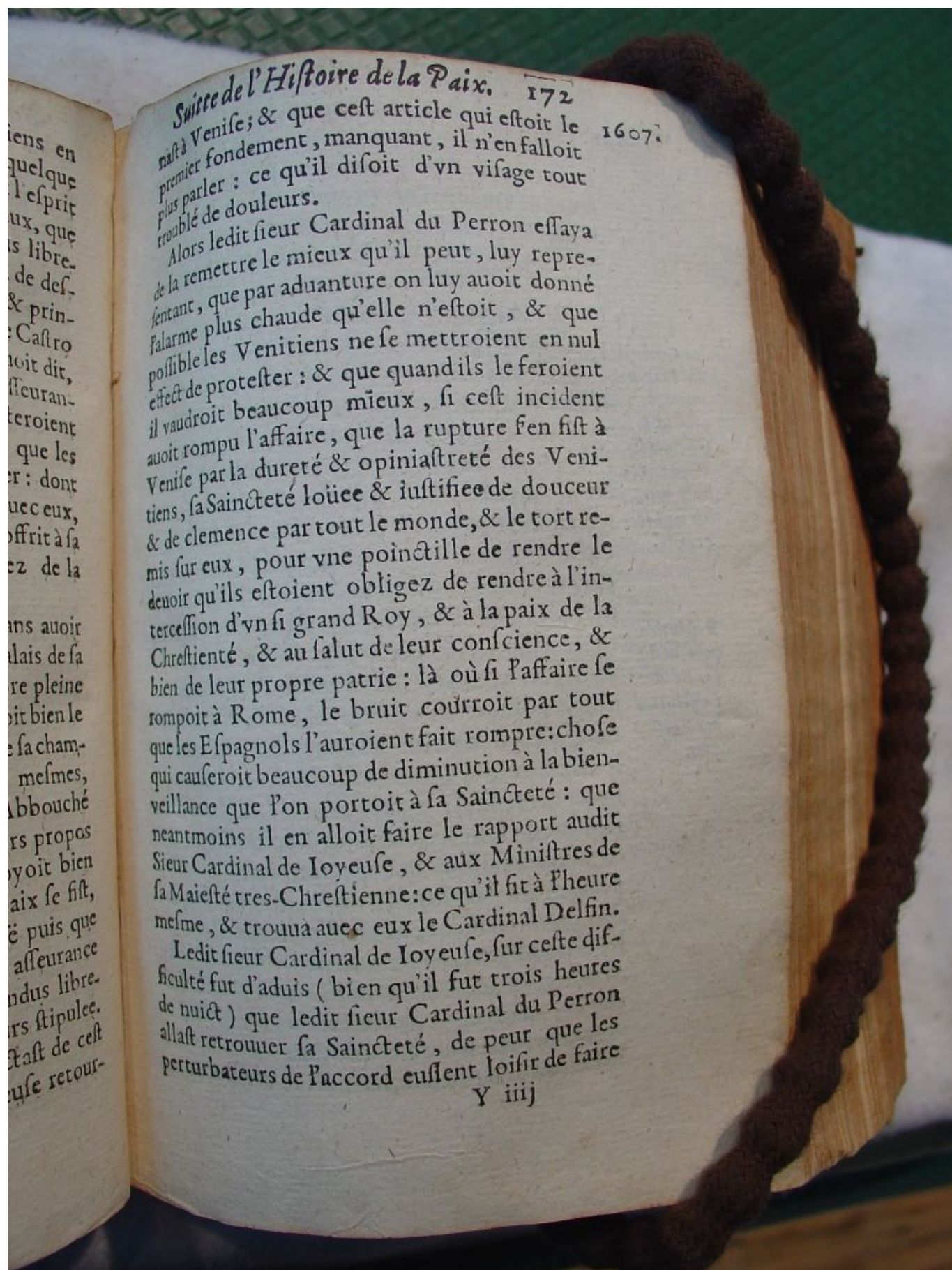
1607\_171r.jpg



1607\_171v.jpg



1607\_172r.jpg



1607\_172v.jpg

*Le Mercure François, ou,*

1607. vne plus grande impression en son esprit; & as-  
 leuraist sadite Saincteté qu'il ne leueroit point  
 les censures, si les prisonniers n'estoient remis  
 entre ses mains sans protestation: Et que sur  
 ceste assurance il la suppliaist de se contenter  
 de luy mettre le Bref de l'absolution entre ses  
 mains. Le Cardinal du Perron retourné vers sa  
 Saincteté, & luy ayant dit ce que dessus, apres  
 plusieurs responces elle y condescendit.

*Le Cardinal  
 du Perron  
 retourne  
 pour la 4.  
 fois vers le  
 Pape & re-  
 sult avec  
 luy tout le  
 Traicté.*

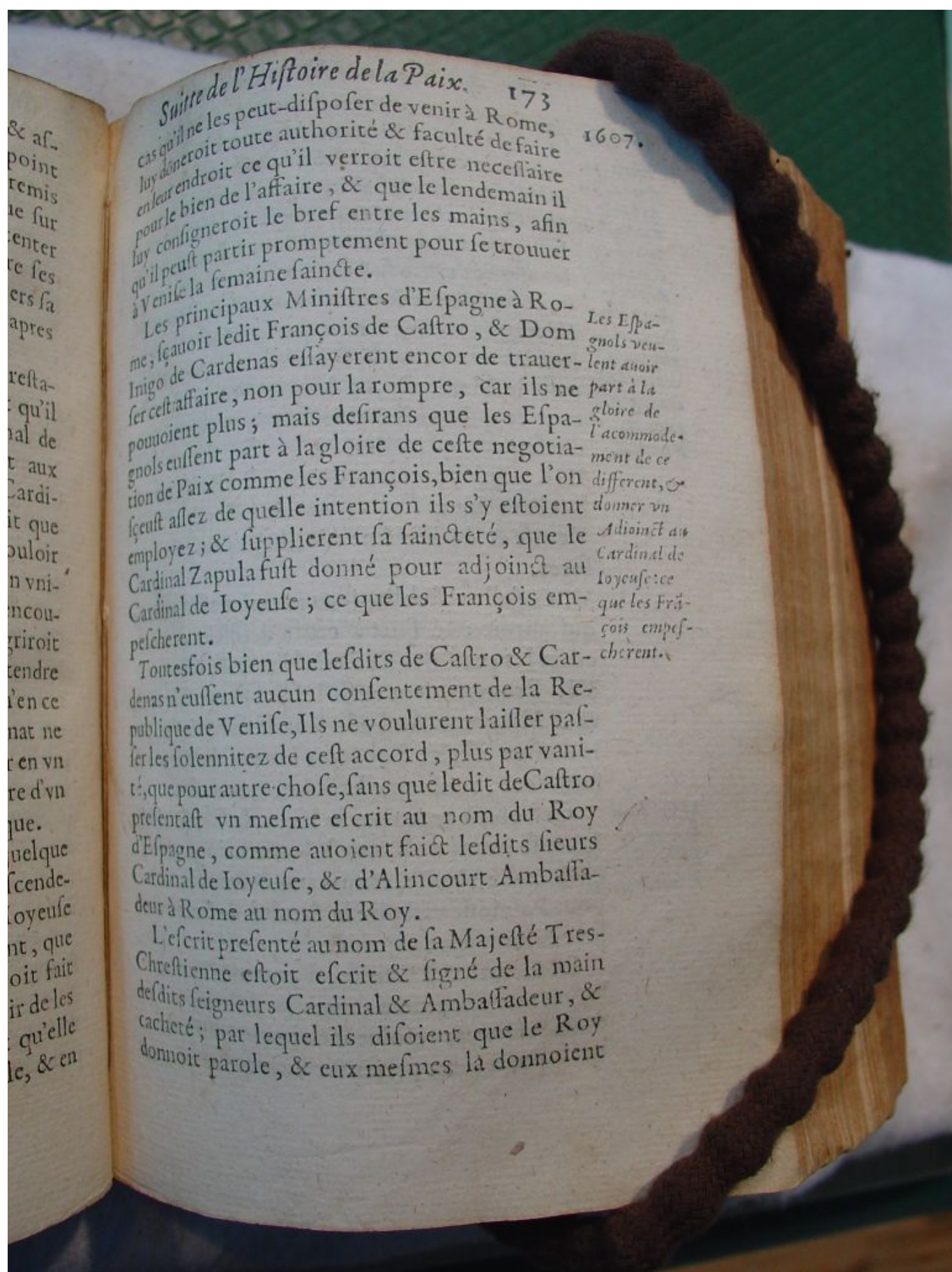
Mais en parlant de l'absolution & du resta-  
 blissement des Euesques, le Pape luy dit qu'il  
 ne vouloit point que ledit sieur Cardinal de  
 Loyeuse la leur donnast, ains seulement aux  
 simples Prestres & Religieux. Alors le Cardi-  
 nal du Perron luy dit, Qu'il luy sembloit que  
 c'estoit vn perilleux conseil, que de les vouloir  
 excepter de l'absolution & rehabilitation vni-  
 uerselle des Ecclesiastiques qui auoient encou-  
 ru irregularité, & que cela possible les aigriroit  
 & feroit resoudre à deffendre & à pretendre  
 n'estre point cheus en irregularité; & qu'en ce  
 cas il n'y auoit point de doute que le Senat ne  
 les soustint, & que ce ne fust à retomber en vn  
 inconuenient pire que le premier, & faire d'un  
 schisme de Laics, vn schisme Ecclesiastique.

*Resolution  
 pour la dif-  
 ficulté de  
 l'absolution  
 des Eues-  
 ques.*

Sur ces raisons le Pape apres auoir quelque  
 peu pensé à part luy; luy dit, qu'il condescende-  
 roit premierement, que le Cardinal de Loyeuse  
 les absoudroit en cōscience: secondement, que  
 ayant receu aduis de luy, de ce qu'il auroit fait  
 elle luy enuoyeroit par lettres le pouuoir de les  
 absoudre exterieuremēt: & tiercement qu'elle  
 luy diroit, en partant, vn mot à l'oreille, & en

*Suite*  
 cas qu'il ne  
 luy donero  
 en leur end  
 pour le bie  
 luy config  
 qu'il peust  
 à Venise la  
 Les pri  
 me, seauo  
 Inigo de C  
 ser cest aff  
 pouuoient  
 gnols euss  
 tion de Pa  
 sceust alle  
 employez  
 Cardinal Z  
 Cardinal d  
 pescheren  
 Toutesf  
 denas n'eu  
 publique  
 ser les fol  
 t, que po  
 presentast  
 d'Espagne  
 Cardinal d  
 deur à Ro  
 L'escri  
 Chrestien  
 desdits sei  
 cacheté;  
 donnoit F

1607\_173r.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**